

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE SARCELLES  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU MARDI 03 JANVIER 2023

N°02/2023

**Objet** : Admissions en non valeur de titres de recettes

L'an deux mil vingt-trois, le trois janvier, à 20h08, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire, Président du CCAS.

**Étaient présents** : Patrick HADDAD (Président du CCAS), Jocelyne MAYOL (adjointe au maire), Charlotte RABIH (Adjointe au Maire), Marie-Annick DUPRE (adjointe au maire), Djamila HAMIANI (conseillère Municipale), Isabelle TANDLICH (conseillère municipale), Michèle ABDELLAOUI, Bénédicte BARBERIS, Jean-Laurent CLOCHARD Sylvie MONIER, Farouk ZAOUI (membres).

**Était absent** : François PUPPONI (conseiller municipal), Nicolas DIMECH, (membres).

**Étaient excusés** : Saïd RAHMANI (Adjoint au Maire), Patricia HUCHER (conseillère municipale), Catherine HOGRET, Maguelonne LEGAIE (membres).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°15-2022 du 22 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022 du CCAS,

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Trésorière principale de Sarcelles pour lesquels il a été demandé l'admission en non valeur,

Sur le rapport présenté par Madame Charlotte RABIH, Vice-présidente du CCAS,

Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

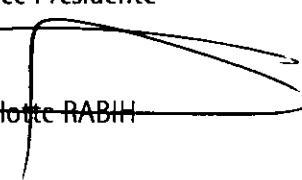
Décide :

**Article 1** : D'admettre en non valeur les titres de recettes dont le montant total s'élève à 19 577.16 €.

**Article 2** : De préciser que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2022 : Chapitre 65 - nature 6541.

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à émettre les mandats correspondants.

Fait à Sarcelles, le 04 janvier 2023

Pour le Président et par délégation,  
La Vice Présidente  
  
Charlotte RABIH

